

FONDS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023

DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE
direction Action et Transition Economiques

MÉTROPOLE

GRAND LYON

FONDS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

- Fonds créé par la délibération n° CP-2023-2576 du 10 juillet 2023
- 1^{ère} aide directe métropolitaine en direction du commerce.
- Complète la boîte à outils de la Métropole :
 - Soutien des structures de management de centre-ville
 - Appui aux communes sur la stratégie commerciale, la programmation et sur le volet réglementaire
 - Appel à projet pour améliorer l'efficacité énergétique des entreprises (dont les commerces) et soutien financier dédié
 - Portage d'immobilier commercial via la SEMPAT
 - ...

FONDS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Dotation, objectif et cible du dispositif :

- Dispositif doté de 1 000 000€, enveloppe ouverte sur 2023-2024
- Cible : commerçants, artisans et activités concourant à la vitalité des centralités
 - ☞ Exploitants exclusivement
- Orientation : dépenses d'investissement favorisant la sécurisation des locaux

FONDS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Dépenses éligibles et montant de l'aide :

- Montant de 5 000€ maximum par entreprise
- Aide Métropole plafonnée à 50% des dépenses HT
- Investissement contribuant à la sécurisation mécanique ou électronique des commerces : rideau métallique, vitrages securit des vitrines, bouton d'alarme, vidéosurveillance...

FONDS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Concrètement :

- Déploiement sur la plateforme Toodego
- Accessible à partir de lundi 02/10
- Dépôt des demandes simple et dématérialisé
- Instruction technique puis attribution par le Conseil Métropolitain (ou la Commission permanente)

 *Présentation du formulaire de demande*

FONDS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Merci de votre attention

DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE
direction Action et Transition Economiques

MÉTROPOLE

GRAND LYON